

Agent polyvalent de loisirs

RNCP4013 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	334t
Code(s) ROME	G1203, G1703, G1201
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	18/11/2008

Certificateur(s)

Formation développement novation (FODENO)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Dans des entreprises de tourisme ou dans des structures d'hébergement, l'agent polyvalent de loisirs est un acteur agissant directement auprès des clients. Il est l'interface entre les clients et les prestataires touristiques ou culturels. Ses principales activités sont les suivantes :

- il accueille les clients et analyse leur demande,
- il leur apporte des réponses adaptées en mettant en valeur les prestations offertes par l'entreprise et en utilisant éventuellement la langue anglaise,
- il coordonne et accompagne la réalisation des prestations offertes par l'organisme de tourisme, les évalue et informe les responsables,
- il assure l'agencement des salles pour l'accueil de clients en séminaire, en groupe ou individuels.
- il participe à l'organisation, à l'animation, à l'accompagnement et à la logistique d'un programme d'activités
- il réalise des enquêtes de terrain et analyse des besoins et des critères-qualité.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

CAPACITES OU COMPETENCES ATTESTEES - Maîtrise le recueil et l'exploitation des informations en provenance de l'environnement touristique

- Connaît la documentation touristique, son rangement et sa gestion en vue de son actualisation
- Maîtrise les procédures et le suivi de la relation commerciale notamment les composants d'un billet, les principes et techniques d'enregistrements de modification des commandes avec l'outil Internet.
- Maîtrise les règles de conception d'un produit touristique simple et les techniques de base permettant l'accueil des clients, sa réception dans le cadre d'un restaurant, la supervision du service et de l'entretien de la salle.
- Maîtrise la langue anglaise dans une relation directe avec la clientèle.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les emplois accessibles se trouvent dans les villages-vacances, les hôtels des sites touristiques, les hôtels-clubs, les comités d'entreprise, l'hôtellerie de plein air, les parcs et réserves, les OTSI, les tours opérateurs, les voyagistes, les compagnies de transport (air, mer, route), les agents de voyage, etc... en France et dans le monde entier.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Agent d'accueil - Assistant de réception en hôtellerie

- Accompagnateur de tourisme

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 898 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesse s d'accompagnement · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) S2X60 — Employés de l'hôtellerie · tension 4/5 (Élevée) S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs · tension 3/5 (Modérée) S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration · tension 4/5 (Élevée) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	126 617
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	66 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X60 — Agents et hôtesse s d'accompagnement J6X90 — Cadres des transports et du tourisme S2X60 — Employés de l'hôtellerie S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE
Composition du jury formation continue : Au minimum 5 personnes dont 80% de membres extérieurs à l'organisme : 1 représentant de l'organisme de formation : le Directeur ; 1 représentant des institutions : la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle ; 3 représentants des entreprises du secteur professionnel du tourisme, employeurs ou représentant de la direction.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 18/11/2008

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP1453

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP6551

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4013/>